

Professeur/e de musique HES

Nature des tâches

Les professeurs et les professeuses de musique dans le cadre scolaire enseignent le plus souvent à des élèves âgés de 13 à 19 ans (degré supérieur, école moyenne, école normale). Ils les familiarisent avec la diversité des œuvres musicales, leur beauté mais aussi leur problématique (Wagner, Schönberg, etc.). Ils présentent avec chœur et orchestre ainsi que leurs classes des œuvres choisies, à l'occasion de fêtes d'écoles par exemple.

Conditions d'admission

- a) Brevet d'enseignement de primaire ou maturité +
- b) capacité à jouer de façon assez perfectionnée d'au moins un instrument
- c) examen pratique d'aptitude et d'entrée.

Talent musical, qualités vocales, goût des contacts, oreille fine et différenciée, patience, sens du rythme, enthousiasme, capacités pédagogiques, habileté didactique et méthodique.

Formation

Etudes auprès d'un conservatoire ou d'une Haute école de musique : 6 à 8 semestres.

Perspectives

Diplôme d'enseignant pour instruments et voies, diplôme d'enseignant de théorie, diplôme d'orchestre, diplôme d'opéra, etc. ; spécialisation dans la direction de chœur, cours au sein d'un conservatoire, activité de concertiste, direction d'une école de musique pour jeunes, etc.